



MAIRIE

42330 CUZIEU

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Affiché le 07/04/2023

En exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Lundi 03 avril 2023 à 20 heures 00 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER
Cédric PASSOS à Jean-François RASCLE
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusé : Philippe BOULOUMIÉ – Ivann LECOURT

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

La séance est ouverte à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 13 février est approuvé à 17 voix pour.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des communes, et notamment ses articles R.241-14, R 241-15,
Vu l'adoption par le Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2022,
Vu le compte administratif de l'exercice 2022 présenté dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit, hors restes à réaliser :

LIBELLÉS	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Résultat clôture 2021		520 282.27 €	- 7 667.52 €	
Part affectée en investissement		112 385.12 €		
Opérations 2022	778 285.37 €	889 512.25 €	357 089.42 €	405 534.25 €
Résultat de l'année	Excédent Fonctionnement : 111 226.88 €		Excédent Investissement : 48 444.83 €	
Résultat de clôture	Excédent Fonctionnement : 519 124.03 €		Excédent Investissement : 40 777.31 €	

Les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 322 050.00 € et les restes à réaliser recettes s'élèvent à 208 786.00 €.

Après le départ de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

Approuve le compte administratif 2022 de la commune tel qu'énoncé ci-dessus.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RÉSULTATS 2022

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif 2022 qui s'établissent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé : excédent de 519 124.03 €

Résultat d'investissement cumulé : excédent de 40 777.31 € hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser dépenses d'investissement sont de 322 050.00 € et les restes à réaliser recettes d'investissement sont de 208 786.00 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :

En investissement Recettes 1068 : 113 264.00 €

En fonctionnement Recettes 002 : 405 860.03 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2022 telle que ci-dessus
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- approuve la proposition d'affectation des résultats 2022 telle que ci-dessus
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxes foncières bâties	Taux de 32.11 %
Taxes foncières non bâties	Taux de 34.83 %
Taxe d'habitation	Taux de 10.85 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, doit de nouveau être voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose plusieurs simulations de revalorisation pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour :

Décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière sur bâti	Taux de 32.75 %
Taxe foncière sur non bâti	Taux de 35.53 %
Taxe d'habitation	Taux de 11.07 %

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Associations pour l'attribution de subventions au titre de l'année 2023 :

NOMS ASSOCIATIONS	Proposition Subventions Année 2023		Siège
	Subventions		
AMICALE BOULES	330,00 €		Maison des associations à Cuzieu
AMICALE DONNEURS DE SANG	330,00 €		Mairie de CUZIEU
ASSOCIATION SPORTIVE	300,00 €		Mairie de CUZIEU
	450,00 €	Indemnité de nettoyage vestiaires	
ATELIER DU MARDIN	230,00 €		Le Mardin à CUZIEU
CLUB DES ANCIENS	310,00 €		Mairie de CUZIEU
COURS ET SCENE	350,00 €		Chez Mme TORRON Michèle- 535 Rue de la Bourrée Froide à CUZIEU
GYM VOLONTAIRE	250,00 €		Mairie de CUZIEU
SOU DES ECOLES	500,00 €		Mairie de CUZIEU
CUZIEU EN FETE	560,00 €		Mairie de CUZIEU
ASSOCIATION DES CLASSARDS	410,00 €		Mairie de CUZIEU
ANIM'ACTION			Chez Mme CHEVALLIER 120 rue du Soleil Couchant à Cuzieu
LES PTITES FRIMOUSSES	230,00 €		137 route de Rivas à Cuzieu
Prévention routière	80,00 €		5 Allée Jean Racine à SAINT ETIENNE
ADMR	100,00 €		57 Rue du Rival à MONTROND LES BAINS
Souvenir français	50,00 €		105 Avenue Irénée Laurent, 42340 VEAUCHE
Subvention distribution magazine	220,00 €		
Total Budget	4 700,00 €		

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement des subventions aux associations pour l'année 2023 comme proposé ci-dessus
- d'inscrire la dépense au Budget Communal
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- approuve le versement des subventions aux associations pour l'année 2023 comme proposé ci-dessus
- inscrit la dépense au Budget Communal

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire présente la proposition de budget pour l'année 2023 qui se résume à :

BUDGET 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE	1 298 196.03 €	1 298 196.03 €	573 170.00 €	573 170.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget 2023 comme arrêté ci-dessus
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- approuve le budget 2023 comme arrêté ci-dessus
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

MISE EN SÉCURITÉ DU CARREFOUR LA BOURGÉE FROIDE/ROUTE DE RIVAS – APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration du rond-point La Bourgée Froide/route de Rivas en vue de la sécurisation pour les transports scolaires : changement de place de l'abribus, création d'une zone de stationnement provisoire pour les bus et sécurisation pour les piétons avec zones de ralentissement.

Le bureau d'études CALAD'ETUDES a établi le dossier d'avant projet définitif et estimé le montant des travaux. Il a préparé le dossier de consultation des entreprises.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avant projet définitif relatif à ce dossier
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- approuve l'avant projet définitif relatif à ce dossier
- approuve le dossier de consultation des entreprises
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

MISE EN SÉCURITÉ DU CARREFOUR LA BOURGÉE FROIDE/ROUTE DE RIVAS – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL 2023/2024 DE CCFE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 25 janvier 2023, le Conseil Communautaire de Forez-Est a créé un fonds de concours exceptionnel 2023-2024 destiné à aider les Communes membres à décliner, à l'échelon local, le projet de territoire de la Communauté de Communes, à raison de 40 € par habitant.

Le projet présenté est celui de la restructuration du rond-point La Bourgée Froide/route de Rivas en vue de la sécurisation pour les transports scolaires : changement de place de l'abribus, création d'une zone de stationnement provisoire pour les bus et sécurisation pour les piétons avec zones de ralentissement. Point 3.3 du projet de territoire communal.

Ce dossier est composé de l'achat du terrain pour l'implantation de l'abribus et passage des bus ainsi que des travaux. Le montant total de l'opération est estimé à 125 000 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal ;

- de solliciter de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours pour le financement de sa réalisation
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- approuve le projet de sécurisation du carrefour Bourgée Froide/route de Rivas,
- sollicite de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours pour le financement de sa réalisation
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SITE INDIANAPOLIS – MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de l'avancement du dossier INDIANAPOLIS. Pour que le projet se concrétise, il propose de s'adjoindre les compétences d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

NOVIM, Société d'économie mixte basée à Saint Etienne, propose un accompagnement contractualisé sous la forme d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Cette mission comporte plusieurs étapes :

- Initialisation de la mission et des attendus
- Assistance pour la consultation et le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre
- Assistance pour la définition des études complémentaires
- Assistance expertise préopérationnelle, financement de l'opération, définition des subventions mobilisables
- Assistance consultation opérateur

Le cout de la mission proposée est de 17 250 € H.T., soit 20 700 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de confier une mission de maîtrise d'ouvrage à NOVIM pour la réhabilitation du site INDIANAPOLIS
- d'inscrire le cout de la mission au budget communal
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- confie une mission de maîtrise d'ouvrage à NOVIM pour la réhabilitation du site INDIANAPOLIS
- inscrit le cout de la mission au budget communal
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

• MOTION EN FAVEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

La Direction du Centre Hospitalier du Forez a annoncé brutalement la suppression des urgences, du SMUR et de l'UHCD de l'Hôpital de Feurs en raison d'une pénurie de médecins urgentistes. Notre territoire n'aura de ce fait plus d'urgences et de SMUR pour Feurs et l'ensemble des communes concernées, en grande majorité rurales.

Dans ces conditions, c'est la vie de nos concitoyens qui est mise en danger. Les habitants de notre territoire sont déjà pénalisés par un manque de praticiens, qui entraîne des ruptures de parcours de soin et, par conséquent le recours aux urgences.

C'est pourquoi les membres du Conseil Municipal expriment à 17 voix pour et une abstention, par cette motion, leurs grandes inquiétudes face à cette décision qui constitue une mise en danger de nos concitoyens. Nous demandons donc le maintien des urgences, du SMUR et de l'UHCD pour la sécurité de tous, pour le maintien d'un service public hospitalier rendu aux patients des communes rurales de façon équitable.

• ÉTAT DES DÉCISIONS

- ✓ Par décision en date du 03 mars 2023, un contrat a été signé avec la Société 3D Ouest domiciliée à Lannion, 5 rue de Broglie, pour l'assistance et la maintenance du logiciel « Enfance ». Le montant de la prestation annuelle est de 672.53 € H.T.. Le contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2023.
- ✓ Par décision en date du 06 mars 2023, un contrat a été signé avec la Société FOREZ NETTOYAGE pour l'entretien des parties communes du Cabinet Médical sis 110 rue de la Coise à Cuzieu. Le montant de la prestation mensuelle est fixé à 130 ;00 € H.T. Le contrat est conclu à compter du 13 mars 2023 pour une année.

- ✓ Par décision en date du 20 mars 2023, un contrat a été signé avec la Société PMB Services pour l'hébergement, l'assistance hotline et la sécurisation par certificat du logiciel de gestion informatique de la bibliothèque. Le montant de la prestation est de 783.90 € H.T. Le contrat est conclu à compter du 11 mai 2023 pour une année.
- ✓ Par décision en date du 24 mars 2023, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'études CALAD'ETUDES pour l'aménagement de sécurité route de Rivas. Le montant global et forfaitaire de la mission est de 8 448.00 € T.T.C.
- Monsieur le Maire donne connaissance du courriel reçu des Secrétaires généraux des Organisations Syndicales de la Loire demandant de soumettre un vœu à la prochaine séance de Conseil Municipal adressé au Président de la République demandant le retrait du texte de réforme des retraites afin d'apaiser la situation. Il est considéré que ce sujet ne relève pas des compétences du Conseil Municipal. Le document est remis à chaque membre.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON



Le Maire,
Jean-François RASCLE

